

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>26001</b>
---	--	----------------------------

## SEANCE du : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 27 janvier 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON présente de 18h30 à 20h25 et de 20h30 à 21h00	Marie JARRY	Alain ROBIN présent de 18h30 à 18h50 et de 18h54 à 21h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Philippe ROBIN
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAILTON absente de 20h25 à 20h30	Constance MACKOW <i>pouvoir à Nathalie MOREAU</i>	
Jamel CHENIOUR	Alain ROBIN absent de 18h50 à 18h54	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



### Résidence Habitat Jeunes : renouvellement du partenariat avec l'association PASS'HAJ

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Anne-Marie BARBIER.

Alain ROBIN quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération et ses compétences en matière d'équilibre social de l'habitat et de services à la personne, notamment en matière de politique jeunesse ;  
**VU** la délibération n° DEL-B-2015-083 du 6 octobre 2015 adoptant la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'association PASS'HAJ ;  
**VU** la délibération n° DEL-B-2018-043 du 29 mai 2018 adoptant le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'association PASS'HAJ ;  
**VU** la délibération n° DEL-CC-2018-091 du 15 mai 2018 précisant l'intérêt communautaire en matière d'habitat et notamment en matière de Résidence Habitat Jeunes ;  
**VU** la délibération n° DEL-CC-2019-104 du 25 juin 2019 désignant l'association PASS'HAJ en qualité de gestionnaire des projets de résidences Habitat Jeunes du territoire ;  
**VU** la délibération n° DEL-CC-2020-051 du 16 juin 2020 relative au plan de financement prévisionnel des Résidences Habitat Jeunes en Bocage Bressuirais ;  
**VU** la délibération n° DEL-B-2021-099 du 19 octobre 2021 adoptant le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'association PASS'HAJ sur la période 2021-2022 ;  
**VU** la délibération n° DEL-CC-2023-178 du 7 novembre 2023 adoptant le renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'association PASS'HAJ sur la période 2023-2025 ;  
**VU** la délibération n° DG\_DEL\_2023\_179 du 20 novembre 2023 adoptant la convention d'objectifs et de moyens avec l'association PASS'HAJ sur la période 2023-2025.

**CONSIDERANT** la mise en œuvre du nouveau Programme Local de l'Habitat 2025-2030, notamment l'action 4.3 : trouver des solutions de logements adaptées pour accueillir la population des jeunes et la mise en œuvre de la Politique Jeunesse, en relation étroite avec les communes ;

**CONSIDERANT** les missions de l'association PASS'HAJ qui gère et anime les 4 Résidence Habitat Jeunes du territoire (Bressuire, Cerizay, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-les-Aubiers) ainsi que de l'offre en

079-217900497-20260206-DG\_DEL\_2026\_001-DE  
 Date de télétransmission : 06/02/2026  
 Date de réception préfecture : 06/02/2026

habitat jeune (actuellement sur Mauléon) et qu'elle est agréée par l'État pour la gestion de résidences sociales de type Résidence Habitat Jeunes depuis 1971 ;

**CONSIDERANT** le partenariat mis en œuvre avec l'association PASS'HAJ depuis 2015 dans le cadre du projet de redéploiement de l'offre en habitats jeunes ;

**CONSIDERANT** la mise en service de 4 Résidences Habitat Jeunes depuis 2023 avec :

- La Résidence Habitat Jeunes de Moncoutant-sur-Sèvre en avril 2023 ;
- La Résidence Habitat Jeunes de Cerizay en juillet 2024 ;
- La Résidence Habitat Jeunes de Nueil-les-Aubiers en septembre 2024 ;
- La Résidence Habitat Jeunes de Bressuire en novembre 2025.

Il s'agit, dans le cadre de cette nouvelle convention 2026-2030, de poursuivre et renforcer le partenariat avec l'association PASS'HAJ au regard des politiques publiques portées en matière d'habitat (Programme Local de l'Habitat 2025-2030) et de jeunesse (Politique Jeunesse 2026-2030) autour des orientations suivantes :

- Faciliter l'installation des jeunes sur le territoire du Bocage Bressuirais et concourir à leur socialisation par l'habitat ;
- Favoriser la mobilité professionnelle, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Favoriser l'accès au logement des jeunes, la mixité sociale et leur accession à l'autonomie ;
- Promouvoir la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie locale à travers des actions collectives, culturelles, sportives ou citoyennes ;
- Participer à la dynamique territoriale en contribuant aux politiques locales de jeunesse, de logement et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, les missions de l'association PASS'HAJ sont de :

- Proposer des solutions diversifiées d'offres "habitat jeunes" et d'hébergements d'insertion à destination des 16/30 ans sur les territoires, en situation de mobilité socioprofessionnelle ou en situation de vulnérabilité et/ou de précarité ;
- Gérer et animer des Résidences Habitat Jeunes et l'offre complémentaire (logements partagés...) ;
- Gérer des places d'hébergement (ALT, MNA...) et des dispositifs intermédiaires liés au logement (IML...) ;
- Promouvoir l'offre habitat jeunes sur différentes formes et contribuer à la dynamique territoriale en s'inscrivant dans les politiques locales de jeunesse, de logement et de cohésion sociale (participation à des événements, à des espaces d'échanges jeunesse et habitat...) ;
- Accompagner et proposer le développement de solutions innovantes pour les jeunes.

Afin de faciliter la lecture et le suivi des actions et projets dans ce cadre, un plan d'actions annuel sera proposé par l'association (avec des objectifs opérationnels, des calendriers, des financements spécifiques, des indicateurs d'évaluation).

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** les dispositions précisées dans la nouvelle convention de partenariat avec l'association PASS'HAJ pour la période 2026-2030 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260206-DG\_DEL\_2026\_001-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2026  
Date de réception préfecture : 06/02/2026